AVIS PUBLIC

Calendrier des séances ordinaires pour l'année 2023

Avis public est par la présente donné, conformément aux dispositions de l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert Piché et résolu unanimement :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2023, qui se tiendront le 2e mercredi et qui débuteront à 19h00 :

Date des séances ordinaires
Pour l'année 2023

JANVIER	11 janvier
FÉVRIER	8 février
MARS	8 mars
AVRIL	12 avril
MAI	10 mai
JUIN	14 juin
JUILLET	12 juillet
AOÛT	9 août
SEPTEMBRE	13 septembre
OCTOBRE	11 octobre
NOVEMBRE	8 novembre
DÉCEMBRE	13 décembre

Donné à Aumond, ce 15ième jour de décembre 2022.

Caroline Leruite
Directrice générale
Greffière-trésorière par intérim